Procès verbal de l’Assemblée Générale Extraordinaire

D’Alwan Fannia d’Echecs

* Suite à une pétition de plus de deux tiers du bureau de l’Association d’Alwan Fannia, une assemblée générale extraordinaire a été tenue le samedi 14 avril 2018 à la Maison des Associations, consacrée à la situation de l’association en vue de résorber la crise actuelle.
* Au terme d’un débat général et approfondi, les participants se sont convenus à –l’unanimité – au titre de l’article 11 du Statut Général de l’Association pour les décisions suivantes :

1. Dissolution de l’ensemble du bureau actuel de l’association.
2. Constitution d’une commission tripartite, dont la fonction est de préparer et convoquer une assemblée générale élective, dans un délai maximum d’un mois.

L’Assemblée Générale extraordinaire a, en outre, chargé cette commission de contacter l’ancien président et le trésorier de l’association afin de lui remettre les rapports moral et financier ainsi que la liste du patrimoine au titre d l’année 2017-2018.

* L’Assemblée Générale a élu les anciens présidents et membres du club, pour former ladite commission. Il s’agit de M. Mohamed Moubarak RIAN (Président) et M. Rachid OURAGLI et Abdenour HMAMOU (Membres).

*A cette occasion, La commission tripartite tient à rappeler qu’elle est la seule instance habilitée à communiquer au nom de l’Association d’Alwan Fannia, jusqu’au terme de la future assemblée générale élective. Toute déclaration ou commentaires publiés dans les médias ou à travers les réseaux sociaux n’engagent que leurs auteurs. Les parties qui se considéraient touchées ou affectées par de tels propos pourraient s’adresser aux autorités réglementaires ou judiciaires compétentes*